



Le Gardien des Sceaux, Ministre

N° 2734 /MJL/DC/SGM/DPAF/DSPJ/SA

URGENCE SIGNALEE

REMISE IMMEDIATE

Cotonou, le **16 OCT 2023**

A

Messieurs

- Le Président de la Criet
- Le Procureur Spécial près la Criet
- Tous Président Cour d'appel
- Tous Procureurs Généraux près la Cour d'appel
- Président CSAF
- Président cour d'appel de Commerce
- Tous Présidents TPI
- Tous Procureurs près TPI
- Président TCC

Objet : Notification d'arrêté et de note de service portant mutation du personnel

Par la présente, je vous transmets la note de service portant mutation du personnel et l'arrêté de nomination de Greffiers en chef et vous demande de vouloir bien les notifier aux agents concernés en service sous vos ordres.

Les comptes rendus de prise de service des intéressés par les responsables de structures sont attendus pour au plus tard le **lundi 23 octobre 2023**.



P/Le Ministre & P.D.,
Le Directeur Adjoint de Cabinet,

[Signature]
Gilbert U. TOGBONON



ARRÊTÉ

ANNÉE 2023 N° 093 /MJI/DC/SGM/DPAF/DSPJ/SA

**PORTANT NOMINATION DE GREFFIERS EN CHEF DANS LES
COURS ET TRIBUNAUX DU BENIN**

**LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA
LÉGISLATION,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- Vu** la loi n° 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2016-15 du 28 juillet 2016 et la loi n° 2018-13 du 02 juillet 2018 ;
- vu** la loi n° 2007-01 du 29 mai 2007 portant statut des corps des greffiers et des officiers de justice en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-297 du 06 juin 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-458 du 13 septembre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- vu** les nécessités de service,

ARRÊTE :

Article premier

Les officiers de justice et greffiers dont les noms suivent sont nommés Greffier en Chef des Cours et Tribunaux ci-après :

N°	NUMERO MATRICULE	NOM ET PRENOMS	CORPS	ANCIEN POSTE	NOUVEAU POSTE
01	85124	N'KOUËI Alphonse	Officier de justice	CA/Pkou	TPI/Malanville
02	85113	IDRISSOU Djimidou	Officier de justice	CA/Pkou	TPI /Natitingou
03	101933	KOUGNIMON Gilchrist Alain	Greffier	TPI Cotonou	TPI- Dassa
04	45880	ADJAFON Ernest Koffi	Greffier	GEC/TPI /Abomey	CA-Abomey
05	85123	MONTCHO Kouessi	Greffier	TPI /Ouidah	TPI /Abomey
06	47197	SALIFOU Moutiath	Officier de justice	TCC	Cour d'Appel de Commerce

Article 2

Les Présidents des Cours d'Appel d'Abomey et de Parakou, le Président de la Cour d'Appel de Commerce de Cotonou ainsi que les Présidents des Tribunaux de Cotonou, Abomey, Ouidah, Dassa, Malanville et le Président du Tribunal de Commerce de Cotonou, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au journal officiel

Cotonou, le 16 OCT 2023



Yvon Detchenu
Yvon DETCHENOU

Ampliations : GS/MJL 01 - CAB/MJL 01 - SGM 02 - IGSJ 01 - DSPJ 01 - PG-CA/Cot 1- DPAF/MJL 01 - TPI 06 - INTERRESSES 06 - PCA 02 - TCC 01 - CA/CC 01 - INTERRESSES 06